



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
6 décembre 2019  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2020**

Du 3 au 6 février 2020, New York

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Recommandations du Comité  
des commissaires aux comptes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Comité  
des commissaires aux comptes des Nations Unies, 2018**

**Rapport de la Directrice exécutive**

*Résumé*

En application de la décision 97/2 du Conseil d'administration, la Directrice exécutive du FNUAP a le plaisir de présenter ce rapport sur la mise en œuvre des recommandations énoncées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2018 ([A/74/5/Add.8](#)).

Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies déclare que le FNUAP jouit d'une bonne santé financière, et que selon lui, les états financiers de l'organisation reflètent bien, à tous égards importants, la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2018 ainsi que ses performances financières et ses flux de trésorerie pour l'année révolue en question, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Un tableau distinct, disponible sur le site Web du Conseil d'administration du FNUAP, présente l'avancement mis à jour de la mise en œuvre des recommandations du Comité.

*Éléments d'une décision*

Le Conseil d'administration souhaite prendre note du présent rapport concernant les mesures prises par le FNUAP et de celles qu'il a prévues pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2018.



## I. Introduction

1. En application de la décision 97/2 du Conseil d'administration, la Directrice exécutive du FNUAP a le plaisir de présenter ce rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (A/74/5/Add.8). Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a étudié la synthèse des observations et des conclusions principales du Comité des commissaires aux comptes et le rapport du Secrétaire général des Nations Unies correspondant.

2. Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies déclare que le FNUAP jouit d'une bonne santé financière, et que selon lui, les états financiers de l'organisation reflètent bien, à tous égards importants, la situation financière du FNUAP au 31 décembre 2018 ainsi que ses performances financières et ses flux de trésorerie pour l'année révolue en question, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ces conclusions sont la preuve des efforts permanents du FNUAP pour accorder la plus grande priorité à la résolution des problématiques soulevées par le Comité des commissaires aux comptes et se consacrer à créer une culture fondée sur la responsabilité.

3. Le FNUAP remercie le Comité des commissaires aux comptes d'avoir reconnu que ses activités et sa gestion financière ne présentent pas de déficience significative. Le FNUAP continue d'apporter des améliorations au cadre de contrôle interne, à l'approche harmonisée vis-à-vis des transferts de fonds (HACT), à la gestion des ressources humaines, du programme, des stocks, de l'approvisionnement, des contrats et de la fraude, ainsi qu'aux technologies de l'information et des communications (TIC). Le FNUAP a renforcé sa mise en œuvre des recommandations en adoptant une approche complète et généralisée pour augmenter les contrôles dans ces domaines, tout en clarifiant et en consolidant les mécanismes de supervision à différents niveaux de l'organisation pour garantir la conformité.

## II. État de mise en œuvre des recommandations du Comité

4. Le Comité des commissaires aux comptes a formulé 15 nouvelles recommandations pour l'année 2018. Les tableaux 1 et 2 ci-dessous synthétisent l'état de mise en œuvre des recommandations principales et de l'ensemble des recommandations pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2018.

Tableau 1

### État de mise en œuvre des recommandations principales pour l'année 2018

<i>Service responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Mises en œuvre ou clôture demandée</i>	<i>En cours</i>
Division des services de gestion	1	–	1
Division des services d'approvisionnement	1	–	1
Bureau régional et division des services d'approvisionnement Amérique latine et Caraïbes	1	–	1
Bureau du directeur exécutif adjoint (gestion)	1	–	1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>–</b>	<b>4</b>

Tableau 2  
**État de mise en œuvre de l'ensemble des recommandations pour l'année 2018**

<i>Service responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Mises en œuvre ou clôture demandée</i>	<i>En cours</i>
Division des services d'approvisionnement	4	–	4
Division des politiques et de la stratégie	2	–	2
Division des services de gestion	3	2	1
Secrétariat de gestion du changement	1	–	1
Bureau régional Amérique latine et Caraïbes	2	1	1
Bureau du directeur exécutif adjoint (gestion)	2	–	2
Bureau des solutions de technologie de l'information	1	1	–
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>4</b>	<b>11</b>

5. Le présent rapport expose l'état de mise en œuvre de l'ensemble des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'année 2018, ainsi que pour les périodes précédentes. Il est composé de dix sections qui abordent : a) le cadre de contrôle interne ; b) l'approche HACT ; c) la gestion du programme ; d) la gestion des stocks ; e) la gestion de l'approvisionnement et des contrats ; f) la gestion de la fraude ; g) la gestion des ressources humaines ; h) l'administration générale ; i) les TIC ; et j) les recommandations d'exercices financiers précédents : 2016 et 2017.

## A. Cadre de contrôle interne

### *Supervision au sein de la Division des finances*

6. **Au paragraphe 17, le Comité recommande que le FNUAP consolide, documente et standardise des directives de révision claires, notamment en assurant une révision en temps voulu des procédures, conformément à la politique du cadre de contrôle interne, en s'efforçant également d'en améliorer la supervision et la documentation.**

7. Les exigences en matière d'examen et d'approbation pour les différents processus commerciaux sont stipulées dans les politiques et procédures correspondantes. En réponse au problème spécifique soulevé par le Comité des commissaires aux comptes concernant la validation locale des écritures de journal, le FNUAP a modifié le flux de travail dans AODocs, la plate-forme utilisée pour examiner, valider et traiter les écritures de journal. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, les journaux ayant trait aux paiements doivent être approuvés par le gérant du bureau sur le terrain avant de pouvoir être examinés et approuvés par la Division des finances du FNUAP au siège social.

### *Séparation des fonctions dans le progiciel de gestion intégrée (PGI) Atlas*

8. **Au paragraphe 22, le Comité recommande que le FNUAP mène dans les meilleurs délais un examen des profils attribués dans Atlas et modifie les autorisations si elles ne sont pas conformes à la séparation des fonctions établie dans la politique, et qu'il renforce la surveillance régulière de l'accès des**

**utilisateurs et des profils bénéficiant d'une dérogation dans le système Atlas, en documentant chaque cas conformément au manuel des politiques et procédures.**

9. Le FNUAP a immédiatement réagi à ce constat en corrigeant le profil d'utilisateur en question. La Division des services de gestion continue d'étudier les requêtes Atlas des bureaux de pays, conformément aux exigences de séparation des fonctions, en utilisant un rapport pour les dérogations. Ce rapport est régulièrement examiné par la Division des services de gestion afin de déterminer si la dérogation accordée à un bureau a toujours lieu d'être et, si ce n'est pas le cas, de le supprimer du profil Atlas. Le FNUAP continuera de suivre ce processus annuellement dans le cadre de l'octroi de profils Atlas, conformément aux directives de la politique du cadre de contrôle interne et des directives concernant Atlas associées.

## **B. Approche harmonisée vis-à-vis des transferts de fonds**

### *Vérifications ponctuelles*

**10. Au paragraphe 29, le Comité recommande que le FNUAP s'efforce d'être plus proactif, efficace et ponctuel dans son analyse des vérifications ponctuelles de la mise en œuvre des programmes des partenaires, comme établi dans le plan d'assurance.**

11. Le FNUAP a pris note de cette information et a examiné les vérifications ponctuelles des bureaux régionaux qui ont été effectuées depuis. La planification de vérifications ponctuelles donne une meilleure flexibilité pour ajuster la mise en œuvre du programme et pour reporter au besoin lesdites vérifications, de manière à avoir suffisamment de dépenses pour effectuer un examen. Le FNUAP conçoit des modifications pour ses processus et procédures afin de mener à bien les vérifications ponctuelles de manière proactive, efficace et opportune tout au long de l'année. Le Fonds étudie des solutions pour améliorer le mécanisme d'examen, notamment le transfert et l'ajustement des capacités pour ce qui est de leur plafond, leur portée, leurs échéances et leur complémentarité avec d'autres procédures de suivi des finances. Le FNUAP met également en œuvre une série d'initiatives de soutien pour les bureaux prioritaires, centrée sur la planification en fonction des risques et l'adoption d'activités d'assurance.

## **C. Gestion du programme**

### *Suivi du plan de travail*

**12. Au paragraphe 36, le Comité recommande que le FNUAP renforce le développement des capacités de son personnel afin qu'il applique bien les principes du système mondial d'élaboration de programmes (GPS).**

13. Le FNUAP a entrepris des formations régionales sur le GPS dans toutes les régions, pour tous les bureaux de pays. Des formations supplémentaires par pays sont organisées au cas par cas. En outre, le Fonds a publié un guide d'utilisation du GPS mis à jour en décembre 2019. Cette version révisée est mieux alignée avec les nouvelles politiques et procédures adoptées depuis la publication de la version précédente et offre également des directives supplémentaires dans des domaines essentiels, tels que la révision des plans de travail. Le FNUAP propose des webinaires pour faciliter le déploiement du guide d'utilisation du GPS. En 2020, ils seront complétés par un module de formation en ligne sur la gestion des plans de travail.

**14. Au paragraphe 37, le Comité recommande que le FNUAP supervise les modifications adéquates du plan de travail des bureaux locaux, dans le respect**

### **des politiques et procédures en matière de préparation, de gestion et de suivi des plans de travail.**

15. L'équipe de gestion du FNUAP partage l'avis du Comité concernant sa recommandation de renforcer la surveillance de l'aspect financier des plans de travail au cours de la mise en œuvre du programme, et elle a pris des mesures concrètes en ce sens, notamment en intégrant la surveillance des plans de travail dans sa politique en matière de plans de travail. En 2019, le FNUAP a mené un examen de conformité pour le GPS et les plans de travail, qui a permis de dégager des données détaillées sur les plans de travail que le FNUAP a transmises à chaque bureau avant d'effectuer un suivi avec chaque unité opérationnelle et chaque bureau régional. En outre, le FNUAP a continué de publier et de mettre à jour régulièrement une série de rapports et de tableaux de bord pour mieux identifier les problèmes potentiels en termes d'avancement des plans de travail et de leur révision dans le GPS.

## **D. Gestion des stocks**

### *Surveillance de l'état de l'entrepôt*

**16. Au paragraphe 43, le Comité recommande que le FNUAP améliore l'organisation, la propreté et la sécurité de l'entrepôt, en effectuant un suivi régulier de son état pour garantir le respect de la politique.**

17. Les politiques concernant l'état et l'assurance de l'entrepôt sont claires ; les problèmes soulevés sont avant tout une question de conformité. Le FNUAP collabore avec le Dépôt de Réponse Humanitaire des Nations Unies (UNHRD) pour résoudre les problèmes liés à l'organisation, à la propreté et à la sécurité de la zone d'entreposage affectée au FNUAP. Il continuera d'effectuer un suivi pour s'assurer que les fournitures du FNUAP sont stockées dans de bonnes conditions et de manière parfaitement conforme aux politiques et procédures de gestion des fournitures du programme. Le FNUAP a également mené des exercices de vérification de l'entrepôt à l'aide de la liste de contrôle fournie dans la politique.

### *Assurance des biens stockés dans l'entrepôt*

**18. Au paragraphe 49, le Comité recommande que le FNUAP assure ses produits, soit en concluant par écrit un contrat clair avec le UNHRD, soit un souscrivant à une assurance, afin de se conformer à la politique d'approvisionnement et de réduire les risques de pertes ou de dommages en cas de sinistre.**

19. Le FNUAP prend note de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, en indiquant que le bureau de la région Amérique latine et Caraïbes a fourni la preuve de l'implication du UNHRD dans la politique d'assurance de son entrepôt. Le UNHRD a confirmé par écrit que tous les produits entreposés sont protégés par un système d'auto-assurance qui couvre le stock prépositionné du FNUAP.

**20. Au paragraphe 50, le Comité recommande que le FNUAP publie des instructions pour les responsables des bureaux afin de les informer sur l'utilisation de la police d'assurance et les procédures standard.**

21. Le FNUAP prend note de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes et publiera des instructions pour les responsables des bureaux concernant l'utilisation de la police d'assurance et les procédures standard associées.

## E. Gestion de l'approvisionnement et des contrats

### *Planification de l'approvisionnement*

22. **Au paragraphe 60, le Comité recommande que le FNUAP renforce son processus de planification des achats pour que les besoins spécifiques soient pris en compte lors du choix de la stratégie d'achat pour le projet.**

23. Le FNUAP prend note de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes. Le paragraphe 4.3.1 des procédures d'approvisionnement mises à jour (publiées le 15 juin 2019) établit que les unités opérationnelles doivent préparer des plans d'approvisionnement annuels, évaluer ces derniers chaque trimestre et les aligner avec le programme et les possibilités de financement. Le FNUAP ajoutera cette instruction aux listes de contrôle trimestriel de certains bureaux locaux au sein du système d'information stratégique : elle sera intégrée au processus de surveillance et de création de rapports trimestriels mené à l'aide d'une plate-forme de création de rapports officiels et validé par le représentant résident du FNUAP. Les nouvelles listes de contrôle seront mises en place lors de l'exercice de planification du système d'information stratégique de 2020.

24. **Au paragraphe 61, le Comité recommande que les achats effectués par le FNUAP soient conformes aux plafonds en vigueur, conformément à la politique, et qu'un contrôle régulier du processus d'achat soit effectué.**

25. Le FNUAP prend note de cette recommandation. Cette mesure est déjà couverte par les listes de contrôle trimestriel qui seront adoptées lors de l'exercice de planification du système d'information stratégique de 2020, comme expliqué au paragraphe 23. Le FNUAP œuvre à améliorer le tableau de bord d'approvisionnement, qui sera fourni aux bureaux régionaux et de pays, et qui contiendra des rapports visant à faciliter le processus du contrôle.

### *Approbation préalable des demandes d'achat de fournitures médicales*

26. **Au paragraphe 66, le Comité recommande que les bureaux locaux du FNUAP demandent dans un délai raisonnable l'approbation préalable de la Division des services d'approvisionnement pour les futurs achats de fournitures médicales et fournissent la preuve de l'accord de ladite Division.**

27. Le FNUAP rejoint l'avis du Comité sur le fait que les bureaux de pays doivent obtenir l'approbation préalable de la Division des services d'approvisionnement pour les achats de fournitures médicales. Ce point sera également ajouté aux listes de contrôle trimestriel, comme expliqué ci-dessus.

## F. Gestion de la fraude

### *Mesures contre la fraude*

28. **Au paragraphe 76, le Comité recommande qu'à des fins de prévention, les bureaux de pays du FNUAP signalent au Bureau des services d'audit et d'investigation toute irrégularité observée à l'avenir afin de se conformer à la politique d'examen et de sanction des fournisseurs du FNUAP.**

29. Le FNUAP estime que les mesures nécessaires pour éviter les pratiques proscrites ont été prises avec l'aide du Bureau des services d'audit et d'investigation ou que le bureau régional a fourni un effort supplémentaire pour soutenir la décision prise. À la lumière de la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, le bureau du pays a prévenu le Bureau des services d'audit et d'investigation de cette situation spécifique et s'est abstenu de soumettre cet approvisionnement au Comité

d'examen des contrats en attendant les conseils du Bureau. Après un examen attentif de la situation, le Bureau des services d'audit et d'investigation a adressé au bureau du pays, le 10 avril 2019, le conseil suivant : « rien n'indique que la société concernée a, intentionnellement/en connaissance de cause ou par négligence ou imprudence, mené et/ou tenté de mener des activités proscrites (comme définies dans les politiques d'approvisionnement du FNUAP). Par conséquent, la décision du bureau du pays de ne pas faire part de ce problème au Bureau à ce stade, bien qu'il aurait peut-être été prudent de solliciter son avis, ne constitue pas un manquement à la politique ou une tentative de dissimuler une faute de la part du bureau du pays. Au vu des informations dont il dispose à ce stade, le Bureau des services d'audit et d'investigation conclut, sous toutes réserves, que la décision du bureau du pays d'inclure la société concernée dans l'appel d'offres pour l'approvisionnement de décembre 2018 n'était pas déplacée. » La recommandation du Comité de s'adresser au Bureau des services d'audit et d'investigation par prévention est bien notée, et les responsables ont envoyé un rappel à tous les bureaux régionaux et de pays.

## G. Gestion des ressources humaines

### *Délégation d'autorité*

30. **Au paragraphe 81, le Comité recommande que le FNUAP examine en détail et mette à jour la politique de délégation d'autorité, en définissant notamment des directives spécifiques pour les postes supérieurs dans les bureaux régionaux.**

31. La politique mentionnée par le Comité des commissaires aux comptes désigne uniquement la politique actuelle de délégation d'autorité pour la gestion des ressources humaines. L'autorité déléguée aux responsables de bureaux et autres gestionnaires est indiquée dans les différentes politiques et procédures, telles que celles concernant l'approvisionnement, la gestion des transferts de fonds aux partenaires d'exécution, les fournitures et les débours liés au programme, et les comptes fournisseurs. Pour plus de clarté, cependant, le FNUAP concevra une matrice de délégation d'autorité exhaustive qui tiendra compte des différentes circonstances.

## H. Administration générale

### *Déménagement du bureau de pays du FNUAP du Panama*

32. **Au paragraphe 87, le Comité recommande que le FNUAP ne perde pas de vue la rentabilité lors de la restructuration de son soutien administratif au bureau de pays du Panama et dans le cadre des prochaines initiatives de réforme du Secrétaire général.**

33. Le FNUAP a pris note de cette recommandation, en reconnaissant que le Bureau exécutif du Secrétaire général, dans le cadre de la réforme des Nations Unies, examine actuellement les postes et les capacités de l'ensemble de l'architecture régionale du système de développement des Nations Unies. Ces initiatives pourront mener à la collocation de différentes organisations des Nations Unies dans un effort visant à renforcer la politique et les autres mécanismes de soutien, afin que les équipes de pays des Nations Unies puissent aider les pays à accélérer leur développement durable. En outre, le FNUAP a lancé de nouvelles initiatives de changement pour évaluer et aligner les fonctions, les postes et les responsabilités du siège social et des bureaux régionaux et locaux pour offrir un soutien harmonisé et intégré aux bureaux de pays. Cette évaluation prendra fin au début de l'année 2020. Le FNUAP s'engage à veiller à ce que les ressources soient utilisées efficacement et prendra en temps

voulu les décisions qui s'imposent dans le contexte global des deux processus mentionnés ci-dessus.

## I. Technologies de l'information

### *Installations TIC*

34. **Au paragraphe 91, le Comité recommande que le FNUAP prenne des mesures pour éviter les risques électriques dans les salles contenant des équipements et autour d'elles pour protéger les installations contre les menaces, notamment les catastrophes naturelles ou technologiques.**

35. Le FNUAP a pris les mesures nécessaires pour suivre ces recommandations en vérifiant les protections et le câblage des salles d'équipement, et en mettant hors service tout l'équipement devenu inutile en raison de la migration des applications dans le cloud.

## J. Recommandations d'exercices financiers précédents : 2016 et 2017

36. À l'annexe 1, pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018, le Comité des commissaires aux comptes a fourni une synthèse de l'état de mise en œuvre des recommandations pour les exercices précédents. Des informations sont disponibles ci-dessous concernant les 12 recommandations que le Comité des commissaires aux comptes considère être « en cours de mise en œuvre ». Les informations sont classées dans l'ordre dans lequel les recommandations sont présentées dans l'annexe 1.

37. Le tableau 3 synthétise la mise en œuvre des 12 recommandations.

Tableau 3

**État de mise en œuvre des recommandations pour les exercices précédents n'étant pas considérées comme entièrement mises en œuvre dans l'annexe 1 du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2018**

<i>Service responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Mises en œuvre ou clôture demandée</i>	<i>En cours</i>
Division des ressources humaines	4	2	2
Bureau des solutions de technologie de l'information	3	–	3
Division des services d'approvisionnement	1	1	–
Division des services de gestion et Bureau de la Directrice exécutive	1		1
Division technique et Division des services de gestion	1	–	1
Division des services de gestion	1	–	1
Division des communications et des partenariats stratégiques	1	1	–
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>8</b>



*Rapport du Conseil pour l'année clôturée le 31 décembre 2017 (A/73/5/Add.8)*

**38. Au paragraphe 16, le Conseil a indiqué que selon lui, la formalisation de la politique de gestion des risques d'entreprise est nécessaire pour mieux familiariser le personnel avec le processus de gestion des risques d'entreprise. Ce document de politique fournira des directives générales pour respecter les procédures d'évaluation et de prévention des risques.**

39. Le FNUAP a tenu des discussions initiales avec toutes les parties prenantes afin de déterminer la structure de la politique de gestion des risques d'entreprise et la propension au risque. Il termine actuellement la conception de la politique afin de compléter les notes explicatives et le cadre de gestion des risques d'entreprise existants pour assurer son efficacité dans ce domaine.

**40. Au paragraphe 40, le Conseil recommande que le FNUAP s'assure que tous les bureaux de pays : a) améliorent les capacités de leur personnel dans le domaine de la mobilisation des ressources pour perfectionner cette fonction ; et b) établissent une cartographie et des profils de gestion pour les donateurs dans la lignée de leur stratégie pour augmenter et encourager les dons.**

41. En ce qui concerne le point a), les efforts actuels du FNUAP sont cohérents avec la stratégie de mobilisation des ressources d'entreprise pour une approche globale dans l'organisation. Le FNUAP a pris une série de mesures pour contribuer à la capacité des bureaux de pays à renforcer l'efficacité de ses fonctions de mobilisation des ressources. Ces mesures comprennent le lancement d'une communauté de mobilisation des ressources, une source polyvalente de conseils pour effectuer cette mobilisation. Le FNUAP a également organisé des webinaires de mobilisation des ressources pour les bureaux de pays dans le cadre de la certification des responsables. En ce qui concerne le point b), le FNUAP a créé des équipes dans la Division de mobilisation des ressources (dédiées aux fonctions commerciales, aux relations avec les donateurs, aux projections et à la collecte d'informations) pour tirer au mieux profit des nouvelles opportunités et des opportunités potentielles. Grâce à ces initiatives, des profils pour les donateurs et les partenaires de développement sont maintenant disponibles dans la communauté de mobilisation des ressources. La Division de mobilisation des ressources, la Division de partenariats stratégiques et les conseillers en mobilisation des ressources et en partenariats ont mis au point un modèle de plan de partenariat intégré qui offre un outil de référence lors de la conception de plans de mobilisation des ressources. En outre, le FNUAP a créé une plate-forme de partage sur Google Drive pour simplifier les interactions avec les bureaux de pays et régionaux sur les informations à transmettre, ce qui permet d'échanger sur les défis rencontrés par les bureaux de pays lors de l'approbation accélérée de donateurs dans le cadre des accords de contribution.

**42. Au paragraphe 45, le Conseil recommande que le FNUAP envisage de concevoir une application de gestion des contrats intégrée pour permettre aux bureaux de pays et aux unités de consigner et de tenir à jour les fichiers de contrats et les documents associés, dans le but d'assurer une gestion et une administration efficaces des contrats.**

43. Le FNUAP reconnaît qu'un bon processus de consignation et de mise à jour des fichiers de contrats aiderait les bureaux de pays à assurer une bonne gestion des contrats. La solution iDocs, toutefois, accompagnée d'une gestion des données bien établie, offre une solution de gestion des contrats globale pouvant être utilisée par tous les bureaux de pays du FNUAP. Toutes les mesures associées à la mise en œuvre de cette solution ont été prises.

**44. Au paragraphe 59, le Conseil recommande que le FNUAP contrôle le processus de distribution pour s'assurer que les stocks sont remis aux bons**

**bénéficiaires en faisant appel aux partenaires de mise en œuvre qui vérifieront que les stocks ont été utilisés comme prévu.**

45. Les politiques et procédures du FNUAP pour la gestion des fournitures du programme offrent un cadre rigoureux de procédures et de contrôles qui garantissent au FNUAP que les fournitures du programme sont correctement utilisées. Ce mécanisme est désigné par le terme « processus d'assurance au dernier kilomètre » et comprend les mesures suivantes : a) cartographier la chaîne d'approvisionnement pour rendre compte du flux des produits à ses différents niveaux ; b) appliquer une attribution des risques et une fonction de gestion de la chaîne d'approvisionnement pour les partenaires de mise en œuvre ; c) obtenir des rapports réguliers de la part des partenaires de mise en œuvre concernant la gestion et la protection des fournitures du programme (le premier cycle de rapports sera publié le 28 février 2020) ; et d) effectuer régulièrement des vérifications ponctuelles et des audits au « dernier kilomètre » avec l'aide des partenaires de mise en œuvre, qui exploitent des extraits des registres de livraison et des systèmes d'information sur la gestion logistique nationale pour suivre des échantillons de livraisons et de distributions jusqu'aux points de livraison où les produits sont remis aux bénéficiaires. En octobre 2019, le FNUAP a finalisé la conception du processus d'assurance au dernier kilomètre et la formation de 100 membres du personnel dans 60 bureaux de pays. En 2019, le Fonds a également terminé la première série d'audits au dernier kilomètre auprès des 16 plus grands partenaires de mise en œuvre, qui ont reçu environ 35 % de l'ensemble des dons recueillis par le FNUAP par l'entremise du programme d'approvisionnement en 2018. Le FNUAP a mis la dernière main à toutes les notes explicatives, tous les modèles et tous les processus de vérification au dernier kilomètre.

**46. Au paragraphe 69, le Conseil recommande que le FNUAP crée une politique sur la gestion du personnel handicapé pour garantir un cadre de travail ouvert et sans discrimination.**

47. Le FNUAP salue cette recommandation et a créé une politique relative à l'emploi des personnes handicapées, conformément aux bonnes pratiques en vigueur dans le système des Nations Unies. Cette nouvelle politique a été publiée lors de la Journée mondiale des personnes handicapées, le 3 décembre 2019.

**48. Au paragraphe 75, le Conseil recommande que le FNUAP a) renforce son contrôle des bureaux de pays pour vérifier que le nouvel outil de suivi des consultants soit utilisé correctement, notamment que toutes les informations nécessaires sur chaque consultant sont importées en temps voulu et avant la signature d'un contrat avec le consultant en question ; b) s'assure que les derniers paiements aux consultants individuels sont effectués à la fin du contrat, après évaluation de leurs performances ; et c) ajoute un champ à l'outil pour pouvoir faire la distinction entre les honoraires des consultants versés pour les résultats et pour les jours de travail.**

49. Le FNUAP a mis en place des stratégies pour améliorer la conformité avec l'outil de suivi des consultants, notamment en surveillant attentivement son utilisation, en se concentrant sur les pays montrant des difficultés et en organisant une formation sur le sujet. Le Fonds rappelle aussi régulièrement aux bureaux de pays que les derniers paiements doivent être effectués conformément aux politiques applicables. Le FNUAP a également amélioré l'outil de suivi des consultants pour permettre de faire la distinction entre les honoraires des consultants versés pour les résultats et ceux versés pour les jours de travail.

**50. Au paragraphe 81, le Conseil recommande que le FNUAP a) s'assure que toutes les avances de salaire soient demandées et accordées par le biais du service en ligne dédié à cette démarche pour faciliter leur suivi et leur traitement par les**

**responsables des bureaux ; b) publie des instructions destinées aux responsables des bureaux pour qu'ils comprennent bien le fonctionnement du service en ligne pour les avances de salaire et qu'ils vérifient que le personnel l'utilise ; et c) crée une note explicative pour encadrer les avances de salaire aux prestataires de services.**

51. Le FNUAP a publié des notes explicatives pour les points a) et b) dans son manuel en ligne sur les politiques et procédures. En ce qui concerne le point c), le Fonds a rédigé une première version de la note explicative qui tient compte des commentaires des parties prenantes. Le FNUAP prévoit d'inclure la nouvelle modalité concernant les avances de salaire dans le système de PGI, ce qui permettra de les gérer à l'aide d'un flux de travail existant. Ces mesures amélioreront la maîtrise et le respect du processus de demande et de validation des avances de salaire aux prestataires de services. Le FNUAP publiera une note explicative pour encadrer les avances de salaire aux prestataires de services et organisera des webinaires pour former le personnel à ce changement. Le FNUAP effectuera également des vérifications ponctuelles pour contrôler les exceptions.

**52. Au paragraphe 87, le Conseil recommande que le FNUAP crée une solution de planification des ressources d'entreprise, qui comprendra un module général pour les notes de frais et les déplacements dans tous les bureaux de pays afin de simplifier la gestion et la création de rapports sur les déplacements, notamment les rapports sur l'ensemble des déplacements en temps réel.**

53. Le FNUAP reconnaît qu'il serait utile de déployer le module pour les notes de frais et les déplacements au niveau national. Il effectue actuellement des tests avec le module pour les notes de frais et les déplacements d'Atlas à Bangkok, dans le bureau régional Asie et Pacifique. Le Fonds prévoit que les conclusions tirées de cet essai permettront de concevoir et de mettre en œuvre une nouvelle solution de PGI qui comprendra un module général pour les notes de frais et les déplacements.

**54. Au paragraphe 93, le Conseil recommande que le FNUAP a) examine et configure régulièrement l'annuaire actuel pour supprimer le personnel ayant quitté l'organisation ; b) applique la politique en matière de mot de passe de domaine, conformément à la politique de sécurité pour les TIC, et ajoute tous les ordinateurs qui ne figurent pas dans l'annuaire actuel ; c) mette en place un mécanisme pour s'assurer que l'unité des services de gestion de l'information contrôle régulièrement les bureaux de pays pour s'assurer de la conformité des services de maintenance externes pour les TIC ; et d) établisse des procédures pour encadrer l'infrastructure de l'annuaire actuel, sa sécurité et sa conception.**

55. Pour les points a) et b), qui concernent le bureau de pays du Cambodge, le FNUAP a supprimé de l'annuaire actuel le compte de tous les membres du personnel ayant quitté l'organisation et a appliqué la nouvelle politique en matière de mot de passe de domaine. En ce qui concerne le point c), le FNUAP prévoit une révision de la politique concernant le contrôle régulier des services externes. En ce qui concerne le point d), afin de vérifier la conformité des services externes et suivant un ensemble de critères et une méthodologie, les responsables effectueront un contrôle régulier dans tous les bureaux. Le Fonds met également au point des procédures de gouvernance pour l'infrastructure de l'annuaire actif, notamment sa sécurité et sa conception, et assurera leur suivi avec l'aide des spécialistes régionaux des TIC. Les spécialistes régionaux des TIC effectueront un examen complet des données actuellement contenues dans le système d'annuaire central pour supprimer celles qui concernent des membres du personnel ayant quitté l'organisation.

**56. Au paragraphe 98, le Conseil recommande que le FNUAP : a) intègre les exigences de formation pour la sécurité des TIC aux politiques existantes ; et**

**b) rende cette formation sur la sécurité des TIC obligatoire pour tous les membres du personnel et crée un mécanisme d'application de cette mesure.**

57. Le FNUAP a intégré les exigences de formation pour la sécurité des TIC à sa nouvelle politique en matière de sécurité des TIC. Cette nouvelle politique prévoit une formation obligatoire à la sécurité des TIC, qui sera mise en œuvre en consultation avec la Division des ressources humaines.

*Rapport du Conseil pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (A/72/5/Add.8)*

**58. Au paragraphe 85, le Conseil recommande que le FNUAP : a) assure le respect de la politique en matière d'avances de salaire et durcisse les conditions de recouvrement des avances du personnel, notamment dans les cas où un membre du personnel ayant reçu des avances quitte le FNUAP ; et b) poursuive l'examen des avances versées pour en déterminer la raison et créer un mécanisme de recouvrement, afin qu'elles soient récupérées auprès du personnel ayant quitté l'organisation.**

59. Le FNUAP a réagi au point b) de cette recommandation en effaçant les anciennes avances de salaire et le Comité des commissaires aux comptes en a pris bonne note. Le FNUAP a également amélioré la conformité avec la politique en matière d'avances de salaire, notamment en durcissant les conditions de recouvrement des avances. En outre, le Fonds a rédigé des procédures opérationnelles normalisées qui sont en cours d'étude par les différentes parties prenantes.

**60. Au paragraphe 100, le Conseil recommande que le FNUAP mette en place un mécanisme de suivi de l'adoption de politiques et procédures en matière de logiciels et assure leur respect dans l'ensemble de l'organisation.**

61. Le FNUAP effectue actuellement une révision approfondie de ses politiques relatives aux TIC en réponse à cette recommandation. Des mesures précises ont déjà été détaillées dans la politique d'approvisionnement. Le FNUAP organisera un webinaire avec les bureaux de pays à la fin de la révision de la politique relative aux TIC pour vérifier que l'ensemble de l'organisation la comprend et l'applique.

### **III. Conclusion**

62. Le FNUAP remercie le Comité des commissaires aux comptes pour les états financiers du FNUAP de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que pour sa conclusion générale que le FNUAP jouit d'une bonne santé financière à l'issue dudit exercice grâce à de bonnes pratiques de gestion des finances, notamment à travers les contrôles et processus conçus pour limiter les dépenses aux ressources financières disponibles. Le Fonds continue d'accorder la plus grande priorité à obtenir un nombre record d'opinions sans réserve et à répondre aux préoccupations du Comité des commissaires aux comptes. Le FNUAP s'engage à s'employer à résoudre les problématiques soulevées dans le rapport, et continuera de renforcer et de diversifier la portée de ces initiatives.